

13.8.87



Mairie de la Garde — ARRONDISSEMENT de Goulon

Du Ving't Neuf Mai — an mil huit cent trente, à dix heures du soir

ACTE DE NAISSANCE de Claire Chénier Nourmand

Né à la Garde le vingt-neuf à dix heures du matin — fils de Jean Baptiste Chénier Nourmand — profession d'ouvrier — âgé de trente ans, domicilié à la Garde et de Marie Natalie Noble — âgée de vingt-cinq ans, domiciliée à la Garde

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe féminin

Sur la déclaration à moi faite par le Dr Joly, médecin, domicilié à la Garde

Premier témoin, André Jean Nourmand — âgé de vingt-cinq ans, profession d'ouvrier, domicilié à la Garde

Second témoin, Jean Louis Nourmand — âgé de vingt-cinq ans, profession d'ouvrier, domicilié à la Garde

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Pierre Jean Nourmand, adjoint au maire de la Garde, en présence de Nourmand, remplissant les fonctions d'Officier public; et lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé avec moi, à l'expiration du délai qui a été me donné par la loi

Goussier, Mullon, Nourmand

Mairie de la Garde — ARRONDISSEMENT de Goulon

Du Ving't Neuf Mai — an mil huit cent trente, à dix heures du soir

ACTE DE NAISSANCE de Charles Félix Joly, Courcier

Né à la Garde le vingt-neuf à dix heures du matin — fils de Jean Joly, Courcier — profession d'ouvrier — âgé de trente ans, domicilié à la Garde et de Marie Augustine Joly — âgée de trente ans, domiciliée à la Garde

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe masculin

Sur la déclaration à moi faite par le Dr Joly, médecin, domicilié à la Garde

Premier témoin, Charles Joly — âgé de trente ans, profession d'ouvrier, domicilié à la Garde

Second témoin, Jean Louis Joly — âgé de vingt-cinq ans, profession d'ouvrier, domicilié à la Garde

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Pierre Jean Nourmand, adjoint au maire de la Garde, en présence de Nourmand, remplissant les fonctions d'Officier public; et lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé avec moi, à l'expiration du délai qui a été me donné par la loi

Joussier, Brunot, Nourmand

Mairie de la Garde — ARRONDISSEMENT de Goulon

Du Ving't Neuf Mai — an mil huit cent trente, à dix heures du soir

ACTE DE NAISSANCE de Charles Félix Nourmand

Né à la Garde le vingt-neuf à dix heures du soir — fils de Jean Joly, Courcier — profession d'ouvrier — âgé de trente ans, domicilié à la Garde et de Marie Natalie Noble — âgée de vingt-cinq ans, domiciliée à la Garde

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe féminin

Sur la déclaration à moi faite par le Dr Joly, médecin, domicilié à la Garde

Premier témoin, Jean Baptiste Nourmand — âgé de vingt-cinq ans, profession d'ouvrier, domicilié à la Garde

Second témoin, Jean Louis Nourmand — âgé de vingt-cinq ans, profession d'ouvrier, domicilié à la Garde

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Pierre Jean Nourmand, adjoint au maire de la Garde, en présence de Nourmand, remplissant les fonctions d'Officier public; et lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé avec moi

Nourmand, Nourmand, Nourmand

Mairie de la Garde — ARRONDISSEMENT de Goulon

Du Ving't Neuf Mai — an mil huit cent trente, à dix heures du soir

ACTE DE NAISSANCE de Marie Louise Courcier

Né à la Garde le vingt-neuf à dix heures du matin — fils de Jean Joly, Courcier — profession d'ouvrier — âgé de trente ans, domicilié à la Garde et de Marie Natalie Noble — âgée de vingt-cinq ans, domiciliée à la Garde

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe féminin

Sur la déclaration à moi faite par le Dr Joly, médecin, domicilié à la Garde

Premier témoin, Jean Baptiste Nourmand — âgé de vingt-cinq ans, profession d'ouvrier, domicilié à la Garde

Second témoin, Jean Louis Nourmand — âgé de vingt-cinq ans, profession d'ouvrier, domicilié à la Garde

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Pierre Jean Nourmand, adjoint au maire de la Garde, en présence de Nourmand, remplissant les fonctions d'Officier public; et lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé avec moi

Nourmand, Nourmand, Nourmand